

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-157 du 20 Septembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de HAINAUT à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes : O. CONSTANT – J. STORET – A.M. BARBIER

MM. B. DE REU – J. MAHIEU – H. TABARY – Y. MARECHAL – E. REMY – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU - A. DOBOEUF – J.N. MENAGE – J. FOSTIER – J. Ch. DERUE – F. MATHON – X. LEROUX - D. TABARY – H. COPIN – B. DUVERGE – L. ANTINORI – X. POUILLAUDE – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – D. BEDU – M. BLONDEL – M. DELAUTRE – G. RICAUX

M. B. DE REU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE

M. H. TABARY absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF

M. J.M. PLESSIET, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. TOURBEZ

M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN

M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par Mme M.C.BOUTTEMY

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. DELEVOYE

Objet : P.L.U. de VAULX-VRAUCOURT – Engagement d'une procédure de modification simplifiée

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la Commune de VAULX-VRAUCOURT dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé.

Monsieur le Président expose ensuite la nécessité de procéder à une modification simplifiée de ce PLU concernant les règles de recul prévues à l'article 6 du règlement de la zone U, ainsi que la réduction d'un emplacement réservé prévu au titre de ce Plan Local.

Monsieur le Président détaille les conditions de publicité et de concertation du public quant à cette modification simplifiée du P.L.U. de la Commune de VAULX-VRAUCOURT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du P.L.U. de la commune de VAULX-VRAUCOURT,
- de charger Monsieur le Président de prendre toute disposition pour engager cette procédure de modification simplifiée.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 20 septembre 2013 et transmission en Préfecture le 20 septembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 20 septembre 2013 et transmission
en Préfecture le 20 septembre 2013

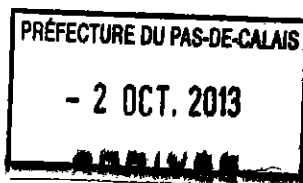
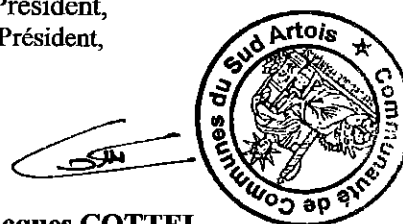
Pour le Président,
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Pour le Président,
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2013-157- 20/09/2013
DEL PLU VAULX.